

Montreuil, 18 septembre 2018



Le Compte Rendu CGT du CE de l'EPIC SNCF du 28 août porte sur les deux sujets traités en plénière. Deux sujets portant sur les choix de la Direction de privatiser la charge de travail des cheminots de l'Action Sociale et des Agences Paie et Famille.

PLÉNIÈRE DU CE EPIC SNCF DU 28 AOÛT 2018

Le CE de l'EPIC SNCF du 28 août 2018 a essentiellement traité deux sujets qui ont rythmé la période de congés payés, à savoir la mise en place d'une plateforme téléphonique externe à l'entreprise en lieu et place de nos missions de gestion téléphonique en Agence Paie et Famille ainsi que l'externalisation des 4 EHPAD SNCF et le transfert vers le privé des personnels cheminots qui y travaillent.

Durant tout l'été, vos élus CGT ont porté l'intérêt des cheminots et exigé des réponses plus honnêtes de la part de la Direction, notre employeur !

Cession des EHPAD et transfert du personnel cheminot vers le privé :

La CGT a porté au sein de l'ICCHSCT sa volonté que la Direction rencontre de manière individuelle la totalité des cheminots des EHPAD pour deux raisons majeures :

- Forcer la Direction à fournir les informations véritables envers les salariés quant aux conséquences d'un transfert éventuel.

La CGT exige que soit rétablie la vérité comparative entre la SNCF et SOS, notamment en ce qui concerne la rémunération, les droits sociaux, la prévoyance, la retraite, le temps de travail et l'aménagement du temps de travail,

- Concernant les droits des cheminots jusqu'au 31 décembre 2018.

Puisque la totalité des cheminots des EHPAD ignorent qu'ils sont en droit de construire un projet professionnel au sein de l'entreprise et ce jusqu'au 31 décembre 2018,

Dans ce cadre, il s'agit bien de la responsabilité de la Direction d'informer les personnels des différents métiers existants au sein de l'entreprise et des formations afférentes.

Pour la CGT :

- Le transfert des personnels cheminots du CP ou du RHO254 dans le cadre de la cession de nos EHPAD est un laboratoire pour d'éventuelles autres cessions de plus grandes envergures.
- Dans les EHPAD, le faible rapport de forces n'a pas permis de s'opposer à la cession. Pour autant, la Direction assure que le transfert se réalisera sur la base du volontariat.
- A minima, tout cheminot volontaire pour quitter l'entreprise, doit être dûment informé de ce que seront ses droits, demain, en termes de rémunération, de prévoyance, de retraite, d'aménagement du temps de travail, etc.
- Dans les cas de transfert de cheminots et uniquement sur la base du volontariat, la CGT exige un accord écrit tripartite (SNCF/Repreneur/OS) visant à conserver le niveau actuel des droits des cheminots, y compris les facilités de circulation.

Les élus CGT du CE de l'EPIC SNCF restent à disposition des cheminots des EHPAD, mais alertent également l'ensemble des cheminots de l'entreprise que ce transfert est une première mais aussi une voie pour d'autres transferts de cheminots vers le privé.

Privatisation de la gestion téléphonique des Agences Paie et Famille :

La Direction décide de faire fi de l'avis de l'ICCHSCT et de l'Avis du CE de l'EPIC SNCF et organise l'externalisation de la gestion téléphonique des APF ainsi que d'une partie de la gestion administrative.

Outre que la CGT s'oppose fermement à ce projet, elle souligne qu'à date, les baisses de flux et de charge qu'occasionnera le transfert d'appels ne sont que potentielles et qu'elles ne sont pas encore mesurées avec exactitude.

La Direction ignore combien cela représente d'emplois précisément, mais prévoit d'ores et déjà un nombre précis de suppressions de postes.

Ces façons de faire de la direction sont récurrentes. La Direction n'hésite pas à supprimer des postes sur une vague estimation, dégradant encore et toujours les conditions de travail en APF.

La CGT rappelle en CE SNCF que la direction avait déjà procédé de la sorte dans le cadre de précédents projets, comme le transfert des Prestations Familiales ou la mise en place d'HRA,... alors même que les outils, plusieurs années après, ne fonctionnent pas comme prévu, les suppressions de poste ont tout de même eu lieu. De la même façon, la fusion CMGA/Agence Famille a été l'occasion de suppressions d'emplois, d'augmentation de charge par agent et d'aggravation des conditions de travail.

La CGT rappelle que la Direction n'a pas procédé aux recrutements qui auraient dû s'imposer à elle lors de la mise en place d'AVAYA. La CGT avait alors pesé la charge de travail supplémentaire comme équivalente à 26 postes.

Et aujourd'hui que la Direction externalise AVAYA, La Direction supprime plus de 80 postes !

La CGT a dénoncé la seule volonté de se débarrasser d'une charge de travail jugée pas suffisamment rentable pour Monsieur Roche dans le cadre de son projet de super GIE que la réforme du ferroviaire permet !

Une alerte économique est demandée par les élus CGT du CE SNCF. Au vu de la recrudescence des décisions unilatérales de la direction visant à privatiser nos emplois, la CGT souhaite que cette alerte économique concerne la globalité des métiers de l'EPIC touchés par ces funestes projets.

La Fédération CGT cheminots entre dans les négociations de notre future Convention collective Nationale qui remplacera notre statut.

La CGT entend peser dans ces négociations de manière à faire reconnaître les périmètres de nos métiers transverses, le niveau de diplôme d'entrée, l'équivalence à ce diplôme acquise par l'expertise métier et la formation interne.

Que ce soit pour les métiers des APF, de la SUGE, de la compta-finance, des Achats, du SI,..., la CGT exige la reconnaissance de nos compétences, et donc de nos qualifications dans la grille des salaires.

Il s'agit en d'autres termes, d'assurer la pérennité de nos métiers, de notre emploi et de faire reconnaître nos compétences et leur juste rémunération dans un véritable contexte d'évolution de carrière.

Pour donner un maximum de poids à la CGT et aux revendications qu'elle porte, les cheminots pourront voter lors des élections professionnelles du 16 au 22 novembre prochain.

